

DIRECTION DE LA CAISSE DES ECOLES



5, rue Victor Hugo – CS 41006
97872 Saint-Louis CEDEX 9
Tél : 0262 32 38 38

Projet Éducatif

Table des matières

Préambule.....	2
Présentation du territoire de la commune.....	2
La population.....	2
Les objectifs.....	3
Les moyens.....	4
Les partenaires.....	4
Les équipements.....	5
Les établissements scolaires (au 01/01/2017)	5
Les dispositifs sportifs et culturels.....	6
Répartition géographique des équipements.....	8
Le fonctionnement.....	8
Évaluer l'impact sur l'organisation.....	10

Préambule

Les projets éducatifs naissent des expériences de vie des enfants et de leurs champs d'intérêt. Ils prennent leur envolée dans les idées que proposent les enfants, dans un événement communautaire qui les intéresse ou dans une situation imprévue qui pique leur curiosité.

C'est l'occasion à travers les différents type d'accueils d'éveiller, chez les enfants, le plaisir de la découverte, de l'apprentissage et de la création. Les projets sont toujours encadrés par une pédagogie ludique appropriée au développement des jeunes enfants.

De ce fait, l'enfant est le pilier de nos actions et les activités mises en œuvre convergent autour du rythme et des besoins de chacun.

L'objectif est de faire de l'enfant un membre actif, critique et solidaire de notre société, cela passe par la maîtrise des différents savoirs (savoir être, savoir faire, savoir faire-faire).

La Caisse Des Ecoles, dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement des enfants, des jeunes et de la famille, développe ses actions autour des axes suivants :

- Le loisir des enfants 3-12 ans
- Le loisir des jeunes 13-17 ans

Présentation du territoire de la commune

Commune française, 5ème ville du Département de La Réunion avec ses 52 656 habitants (chiffres INSEE de 2013), Saint-Louis située sur la côte Sud-Ouest, s'étend sur près de 98,9 km².

La commune compte également un lieu-dit, La Rivière, qui bien que disposant d'un code postal propre (97421) dépend administrativement de Saint-Louis. La Rivière est considérée comme le berceau de l'artisanat du bois à La Réunion.

Des rives de l'Étang du Gol à la Fenêtre de la Plaine des Makes, Saint-Louis s'étale sur 22 quartiers.

La population

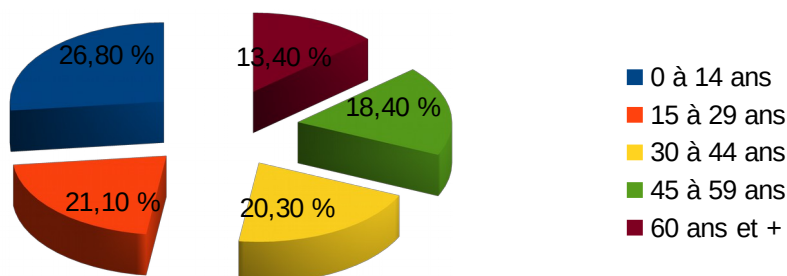
Années	Population de Saint-Louis
Habitants en 1968	26 663
Habitants en 1975	30 291
Habitants en 1982	31 785
Habitants en 1990	37 420
Habitants en 1999	43 491
Habitants en 2010	52 038
Habitants en 2013	52 656
Habitants en 2020	61 924

Les données démographiques issues du dernier recensement de l'INSEE, mettent en avant :

- une forte densité de population (532 hab. / km² versus 162 hab. / km² en moyenne sur la Réunion)
- une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes

- une croissance démographique positive : une augmentation des habitants année après année (+1,19 % de 2010 à 2013).

Répartition par tranches d'âge de 0 à 60 +



Au niveau de la population, il est à souligner que la population est jeune :

- une faible proportion des personnes de plus de 60 ans : 13,4 %
- une forte proportion des enfants et des jeunes de moins de 30 ans : 47,9 %
- Une part d'environ 35 % concernée par un dispositif Petite Enfance et Enfance Jeunesse

Les objectifs

Permettre l'entéléchie :

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances
- Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...);
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées ;
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité ;
- Développer l'intégration des enfants ;
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix ;
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge.

Renforcer la parentalité :

- Favoriser les liens entre l'école, les services de la Caisse Des Écoles et les familles en les associant aux activités ;
- Accompagner le parent dans son rôle d'éducateur.

Améliorer l'offre d'accueil :

- Proposer une offre plus diversifiée (ALSH, séjour, sortie...);
- Respecter les normes d'hygiène ;
- Fournir du matériel adapté à l'âge des enfants ;
- Améliorer la qualité de l'accueil ;

- Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...).

Plusieurs objectifs peuvent se combiner et se compléter.

Ces objectifs répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux les enfants et les jeunes du territoire d'implantation. Il est important qu'il y ait une concertation avec ces différents acteurs.

Les moyens

Pour le déroulement des accueils et en fonction de ses objectifs, l'organisateur met en place un certain nombre de moyens comme par exemple :

- des locaux et des espaces,
- un budget d'activité,
- la constitution d'une équipe et les modalités de recrutement (qualification minimale des animateurs, des personnels de service et de cuisine ...),
- la définition d'horaires d'ouverture,
- des modalités tarifaires,
- des conventions de partenariat,
- des outils d'information et de relations avec les familles,
- un règlement intérieur,
- des temps de concertation et de préparation pour les équipes,
- des projets pédagogiques
- des modalités d'évaluation et de suivi des projets...

Ces moyens sont des indicateurs pour repérer la validité et la réalité des objectifs annoncés. Il s'agit pour l'organisateur de permettre et de faciliter la mise en œuvre de l'action.

Un organisateur peut avoir dans ses objectifs d'accueillir des mineurs atteints de pathologies ou porteurs de handicaps. Aucune réglementation spécifique ne régit ce type d'accueil. Cela peut s'accompagner, selon le type de handicap, de moyens spécifiques en terme d'encadrement, de matériel pédagogique, de locaux...

Les personnes qui dirigent et animent le séjour dans un centre de vacances ou dans un centre de loisirs sans hébergement prennent connaissance du projet éducatif avant leur entrée en fonctions. Elles sont informées des moyens matériels et financiers mis à leur disposition.

Les partenaires

De nombreuses personnes et institutions sont concernées par le déroulement des accueils de loisirs. On peut citer :

→ la municipalité du lieu d'accueil, la direction départementale de la jeunesse et des sports, les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou la Caisse d'Allocations Familiales...

Les activités sont intégrées dans un environnement comprenant d'autres intervenants tels que :

→ les associations locales, l'école, voire les fournisseurs, les prestataires de service, les transporteurs... Le projet s'inscrit dans ce contexte partenarial sur un territoire lui-même composé de spécificités naturelles, urbaines, socio-économiques...

Les équipements

Petite enfance	7 structures multi-accueil 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents
Jeunesse	21 écoles (élémentaires et maternelles) 3 garderies Aide Spécifique aux Rythmes Éducatifs (ASRE) – Ces accueils sont calés sur le fonctionnement des écoles, durant les temps périscolaires. Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Ces accueils sont proposés le mercredi en période scolaire, mais également en période de vacances scolaires, 1 ludothèque
Jeunesse	1 mission locale 1 Centre d'Information et d'Orientation

Les établissements scolaires (au 01/01/2017)

	Nombre d'établissements	Nombre d'enfants inscrits
Écoles maternelles	10	1788
Écoles élémentaires	10	2394
Écoles primaires	11	3108
Collèges	5	5794
Lycées et LEP	2 lycées d'enseignements généraux et 2 lycées professionnels	1594

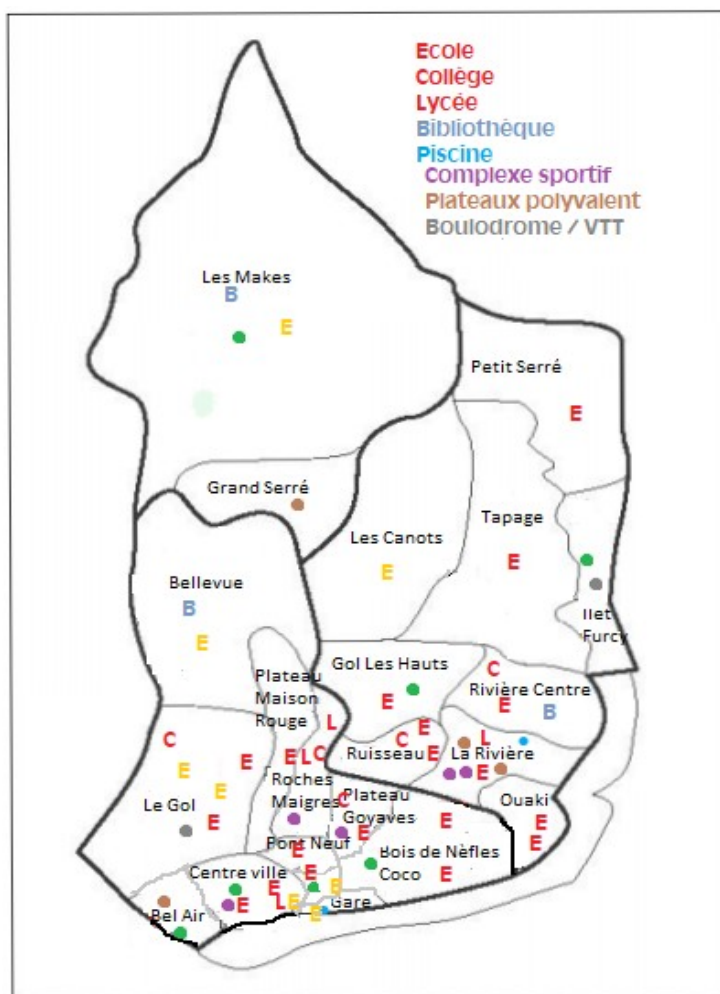
Les dispositifs sportifs et culturels

Équipements		Détails
--------------------	--	----------------

Piscines	1 Piscine de Saint-Louis 1 Piscine de la Rivière	En travaux
Complexes sportifs	Gymnase de la Rivière Complexe de Roches Maigres Complexe Adrienne Lenormand Complexe R/ Mondon Complexe Théophile Hoarau	Dojo / Salle EPS / Stade / Gymnase / Salle de gym / Mur de frappe / Stade d'athlétisme Gymnase / Plateau EPS / Mur d'escalade / Stade central / Terrain de football / Terrain de hockey sur gazon / Salle de danse / Piste Gymnase / Dojo / Parcours de santé Terrain de football / Stade / Plateau EPS / Boulodrome / Piste circulaire / Multi-sports Terrain de football (2) / Dojo / Piste d'athlétisme / Terrain de tennis / piscine
Plateaux polyvalents	Stade L. Viadere Terrain Verval Plateaux de l'Étang Plateau noir du Grand Serré	Plateau EPS / Multi-sports / City Stade / Terrain de football / 3 Plateaux Terrain de football / Boulodrome / Plateau EPS City-Stade / Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports / City-Stade
Terrains de football	Stade des Makes Stade Jean Michel Dalleau Terrain de l'Étang Terrain de Bois de Nèfles Coco Terrain de Borry Terrain de la Chapelle Stade Ilet Alcide Terrain Ilet Furcy	Terrains en synthétique ou en City-Stade
Boulodrome	Boulodrome du Gol Boulodrome Ilet Furcy	
Escalade	Site du Ouaki	
Station de VTT	7 Pistes	Les Makes Le Gol

		Le Tapage
Plateaux des écoles	Pablo Picasso René Perianayagom Jean Macé Sarda Garriga Raphaël Barquisseau Albert Camus Paul Hermann Jean Hoarau	Plateau gris Plateau gris + Piste 60m Plateau gris Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports
Site des collèges	Plateau Goyaves Hégesippe Hoarau Ruisseau	Dojo / Terrain de Handball / Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports Plateau EPS / Multi-sports
Handisport	Fondation Père Favron	Plateau EPS / Multi-sports /City- Stade
Divers	1 skate parc de la Palissade Aire de la Palissade Parcours sportif du Gol	Skate parc Terrain synthétique Parcours de santé
Clubs sportifs	1 association de Basket-ball 17 associations de Football 4 associations de Handball 1 association de roller hockey 1 association de Volley-Ball 1 association de Water Polo 3 associations multi-sports	10 associations sur la Rivière 18 associations sur Saint-Louis
Culturels	1 cinéma 2 bibliothèques 1 centre de lecture 1 école de musique 1 cyber-base / 1cyber-case 1 observatoire 1 MADOI 1 média bus 29 associations culturelles	4 lieux sur la Rivière 6 lieux sur Saint-Louis 8 associations sur la Rivière 21 associations sur Saint-Louis

Répartition géographique des équipements



Le fonctionnement

Pour la ville, aux côtés de l'école et de la famille, les temps d'accueil représentent des moments éducatifs à part entière qui constituent un enjeu essentiel pour enrichir la vie de l'enfant, stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances et une expérience importante de la vie en collectivité.

Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un travail considérable a été réalisé par la ville, et notamment par le pôle éducation, pour proposer des activités périscolaires et extrascolaires de découvertes et d'initiations qui favorisent l'ouverture culturelle, artistique et sportive aux enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les collégiés.

Publics

- Maternelle de 3 à 6 ans
- Primaire de 6 à 12 ans
- Adolescents de 13 à 17 ans

Un accompagnement de qualité

L'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés et bienveillants est indispensable pour permettre aux enfants de s'épanouir et profiter des activités proposées. La ville s'attache à la qualité de l'encadrement et à la formation des agents responsables des enfants.

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire et susceptibles de mettre à disposition leur savoir faire au service d'ateliers périscolaires.

Définition des temps périscolaires et extrascolaires

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe et durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien, de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe ;

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants :

- Les périodes de vacances scolaires ;
- le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école ;
- le dimanche, les jours fériés ;

Le Contrat Enfance Jeunesse

Ce dispositif est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur le territoire de Saint-Louis les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Accueil périscolaire avec activités conduites par les animateurs

Ce temps remplace le TAP et devient payant. Le tarif prend comme référence les revenus des parents.

Les enfants inscrits sont pris en charge dès la sortie de l'école et différents temps sont mis en œuvre afin de faire la transition avec l'école et les activités. Pour se faire, un temps libre et un goûter sont proposés aux enfants avant le début des activités.

Les lieux choisis tiennent compte des demandes exprimées par les parents, en respectant une école par zone géographique.

Centre de loisirs, sorties, séjours, minis camps etc....

A travers la mise en place des ateliers, l'objectif est de faire découvrir aux enfants des activités qu'ils n'auraient jamais eu l'occasion de pratiquer. Initiations et découvertes sont les maîtres mots. Ces ateliers ont pour but d'éveiller la curiosité de chaque enfant dans un cadre ludique, éducatif et motivant, dans un esprit de groupe, sans évaluation individuelle mais dans la recherche d'une progression collective.

Les activités proposées permettent de favoriser le développement personnel de l'enfant et de sa sensibilité ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. La participation des enfants au choix et à l'organisation des activités est recherchée afin de leur permettre d'être acteurs de leurs temps de loisirs. Des activités découvertes diversifiées contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants.

Le champs de l'éducation sera une priorité dans la mise en œuvre des activités :

Éducation sportive : une pratique du sport diversifiée est le gage d'une formation plus sûre et plus respectueuse de l'enfant

Éducation sociale : nos activités privilégient les formules socialisantes en favorisant les activités de groupe tout en respectant une mixité des enfants (sociale et comportementale).

Éducation scolaire : certaines activités pourront s'articuler autour de l'enseignement fait en classe.

Évaluer l'impact sur l'organisation

Le positionnement de la mission d'évaluation est centré sur les publics et les acteurs éducatifs du territoire. Toutefois, la réforme des rythmes à l'école primaire sera utilisée, tout comme les autres sources produites par les administrations nationales.

L'évaluation pourra porter sur tout ou une partie des axes suivants, en cohérence avec les moyens affectés à la mission et les compétences des partenaires retenus; chacun de ces axes sont autant d'objectifs qui seront interrogés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Le Projet Éducatif avec :

- la mise en œuvre des engagements contractuels et légaux ;
- la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire ;
- la continuité entre le second et le premier degré des temps scolaires et non scolaires ;
- l'impact des accueils en termes de fréquentation des enfants ;
- une mise en adéquation entre le prévisionnel de l'activité et le réel (les moyens, les dépenses, l'efficacité du projet).

La cohérence des interventions des partenaires :

- les valeurs affichées et la cohérence de leur déclinaison concrète ;
- la dynamique collective et participative ;
- l'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue ;
- la validation collective des parcours des enfants.

La qualité des activités, nouvelles ou préexistantes :

- leur conformité à la réglementation et aux intentions délibérées par la collectivité,
- leur adaptation aux besoins de tous les enfants, de tous les jeunes et de toutes les familles du territoire.

Le diagnostic initial :

- réexamen des ressources et des besoins des enfants,
- inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, aux technologies numériques, à la citoyenneté.

Un compte rendu d'activité sera demandé à chaque partenaire ainsi qu'aux animateurs.

Des enquêtes de satisfaction seront transmises aux parents